



République Française

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville –Avenue de la République-CS 71407 -83056 TOULON CEDEX

Caisse des Ecoles
Tél. 04 94 36 82 62

~~msavoca@mairie-toulon.fr~~

dsantini@mairie-toulon.fr

Publié Le

29 NOV. 2023

Délibération N° 2023/16

Objet de la délibération : Adhésion des agents du PRE au COS Méditerranée pour l'année 2024.

SÉANCE DU 24 novembre 2023

Les membres du Comité réunis le *24/11* 2023 ont été convoqués le *30/10/2023*

LISTE DES MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES
<u>ELUS</u> Mme MASSI, Présidente de la Caisse des Écoles Mme MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles, M. CAZAUX, Adjoint délégué à la Vie Scolaire- Réussite Educative –Restauration Scolaire	X X		X
<u>SOCIETAIRES</u> Mme OUALI Sabrina M. BOUDIS Mounir M. MALAUSSE Alexandre	X X	X	
<u>INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE</u> IEN Toulon 1, représentée par Mme <i>DEHAIES</i> IEN Toulon 2 représentée par M. VIAL IEN Toulon 3 représentée par Mme BENHAIM Mme LEBLANC IEN ASH Mme BEKHIRA IENA	X X X	 X X	
<u>REPRÉSENTANT DE LA PRÉFECTURE</u> Mme SADOUL	X		

La Caisse des Ecoles de Toulon est la structure juridique choisie pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Cet accompagnement se traduit par un travail à visée sociale et éducative, mené par l'équipe opérationnelle du PRE, composée de 5 personnes :

- Une coordinatrice,
- 2 référents éducatifs,
- Une apprentie jusqu'à août 2024,
- Un CDD Cités Éducatives jusqu'à août 2024 aussi.

La Caisse des Écoles a adopté en janvier 2023 et pour l'année en question, une adhésion au COS Méditerranée pour ses agents à ce jour au nombre de 5, leur ouvrant droit, au-delà des prestations de bases proposées par le COS, à des bons d'achats Noël en décembre et à des chèques vacances en juin.

- L'adhésion au COS Méditerranée retenue est la catégorie « sérénité » qui comprend Loisirs /Shopping/Voyages/Hébergements/Prêts financiers/Social (Conseil).

Son montant est de 40 € par salarié / an.

Soit 40 € x 5 pour les contractuels sur l'année, donc **200 €**,

La Caisse des Écoles souhaite continuer à faire bénéficier ses salariés de :

- Bons d'achat de Noël d'une valeur de 300 € / salarié / an + 48 € de frais de gestion (tarifs 2023 pouvant être réévalués en 2024 selon l'évolution frais de gestion).

Soit 300 € x 3 pour les contractuels sur l'année, donc 900 €,

900 € + 48 € de frais de gestion, soit un total de **948 €**.

- Chèques vacances à hauteur de 620 € / salarié / an + 124 € de frais de gestion (tarifs 2023 pouvant être réévalués en 2024 selon l'évolution des tarifs et frais de gestion).

Soit 620 € x 5 pour les contractuels sur l'année, donc 3100 € + 124 € = **3 224 €**

Le coût total annuel est estimé à : 200 € + 948 € + 3224 € = **4 372 €**

Le Comité de la Caisse des Écoles réuni le 24 novembre 2023,

Où l'exposé de Mme Valérie MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération de la Caisse des Ecoles n° 2016/03 modifiant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Comité :

- d'adopter l'exposé qui précède.
- de dire que les crédits figurent au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » du budget 2024 de la Caisse des Ecoles,
- d'autoriser Mme Valérie MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles, à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix du Comité de la Caisse des Ecoles.

Vote favorable : OUI - 8 voix

Vote défavorable :

Abstention :

Le 24 - 11 - 2023

Mme Valérie MONDONE
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Transmis au Contrôle de légalité le : 29 NOV. 2023

Publié le : 29 NOV. 2023

Acte à classer

202316CAIECOLES

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-29T15-07-57.02 (MI249227292)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20231124-202316CAIECOLES-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DELIBERATION N. 2023/16 DU 24/11/2023 DE LA CAISSE
DES ECOLES : Adhésion des agents du PRE au COS Méditerranée
pour l'année 2024 - relative à la réunion des membres
du Comité le 24/11/2023 - SEANCE DU 24/11/2023

Date de décision : 24/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIBERATION 2023 16 du 24 11 2023.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 29/11/23 à 15:07

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 29/11/23 à 15:07

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 29/11/23 à 15:13